

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 mai 2019 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et de relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Dinel, Secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02.

Le maire fait un mot d'introduction et demande de respecter une minute de silence pour les victimes de l'attentat au Sri Lanka.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président procède à son mot du maire et invite ensuite la directrice d'arrondissement, Mme Leblanc, à procéder à une présentation de la nouvelle structure organisationnelle. Le président invite ensuite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 04 ET SE TERMINE À 20 H 08.

CA19 16 0146

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 6 MAI 2019

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2019, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 09 ET SE TERMINE À 21 H 13.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MME ANDRÉE MORO	JARDINS COMMUNAUTAIRES
PIERRE CANTIN	RÉCUPÉRATION D'UNE PLAGE HORAIRE À LARÉNA DU CCI
CHARLOTTE BEAUDOIN PELLETIER	PROJET IMMOBILIER
SUZANNE SIMARD	L'ASSOCIATION DES RÉDIDENTS DU Q DE QUERBES
MARIE AUDREN	367, AVENUE QUERBES
MICHEL LAVIGNE	POLITIQUE ARBORICOLE D'OUTREMONT
SARAH CASELGRANDI	PROBLÉMATIQUE DE STATIONNEMENT AUTOUR DE LA PISCINE JFK
PIERRE LACERTE	RESPECT DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CA19 16 0147

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 21 H 13 ET SE TERMINE À 22 H 23.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
ALEXANDRE GANEA	SÉCURITÉ DES ENFANTS DS LA RUELLE VERTE ENTRE CHAMPAGNEUR ET OUTREMONT / VAN HORNE ET LAJOIE
ANDRÉ SAINE	OPPOSITION À LIMITER LE STATIONNEMENT SUR BOUL. MONT-ROYAL ENTRE MAPLEWOOD ET MCCULLOUGH
FRANÇOIS BÉDARD	L'ASSOCIATION DES RÉDIDENTS DU Q DE QUERBES
MARICLAUDE OUMET	ENVIRONNEMENT
CHRISTA JAPEL	TRAFIC SUR L'AVENUE QUERBES
CÉLINE FORGET	AMÉNAGEMENT

DAVID MONTPETIT	SÉCURITÉ PIÉTONNIÈRE SUR L'AVENUE VAN HORNE
SIMON LATRAVERSE	PROJET PILOTE RUELLE
ROBERT GRAY	PERMIS DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT AU 367, AVENUE QUERBES
M. FRÉDÉRIC JULIEN	VITESSE SUR L'AVENUE QUERBES

LE CONSEILLER CORBEIL A QUITTÉ L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL DE 21 H 23 À 21 H 25.

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 22 H 23 À 22 H 29.

CA19 16 0148

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA19 16 0149

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019, 8 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2019, 8 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 16 0150

AUTORISER LE DÉPÔT DE CINQ (5) DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES (PISE), POUR LA RÉALISATION DE CINQ (5) PROJETS VISANT L'AMÉNAGEMENT OU LA RÉFECTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES - CONFIRMER L'ADHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AUX OBJECTIFS ET MODALITÉS DU PROGRAMME PISE - CONFIRMER QUE L'ARRONDISSEMENT PARTICIPERA FINANCIÈREMENT AUX PROJETS ET ASSUMERA LES FRAIS D'EXPLOITATION - AUTORISER LA DIRECTRICE DE L'ARRONDISSEMENT À SIGNER TOUT ENGAGEMENT RELATIF À CES DEMANDES

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER le dépôt de cinq (5) demandes de soutien financier, dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures (PISE), pour la réalisation de cinq (5) projets visant l'aménagement ou la réfection d'installations sportives extérieures;

DE CONFIRMER l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont aux objectifs et modalités du Programme PISE;

DE CONFIRMER que l'arrondissement participera financièrement aux projets et assumera les frais d'exploitation;

D'AUTORISER la Directrice de l'arrondissement à signer tout engagement relatif à ces demandes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1192504017

CA19 16 0151

OCTROYER UN CONTRAT D'UNE DURÉE DE TRENTE-SIX (36) MOIS À LA FIRME CAMP SPORTMAX INC. POUR LA GESTION DE LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY POUR UN PRIX TOTAL DE 397 396,30 \$ (TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC # 19-17238 (CINQ SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISER LE PAIEMENT DE REDEVANCES ANNUELLES À LA FIRME CAMP SPORTMAX INC. BASÉES SUR 50 % DES REVENUS ENCAISSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT, TELS QUE SPÉCIFIÉS AU CAHIER DES CHARGES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 \$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #19-17238 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective);

D'AUTORISER une dépense de 397 396,30 \$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1192504012

CA19 16 0152

OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 178 655,05 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ENTREPRENEUR COJALAC INC. POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP01/01-19 (4 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 196 520,56\$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET PTI ET DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 178 655,05\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Cojalac Inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-19;

D'AUTORISER une dépense de 178 655,05\$ (taxes incluses) pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 17 865,51\$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1196965005

CA19 16 0153

ACCORDER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 26 SUPPORTS À VÉLOS AU FOURNISSEUR AIRE VÉLO POUR UN MONTANT DE 22 041,87 \$ (INCLUANT LES TAXES) - OCTROYER UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE CES SUPPORTS À L'ENTREPRENEUR ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. POUR UN MONTANT TOTAL DE 16 039,01 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSES PROVENANT DE LA RÉSERVE DES FONDS D'UNITÉS DE STATIONNEMENTS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER un contrat pour la fourniture de vingt-six (26) supports à vélos au fournisseur *Aire Vélo* pour un montant de 22 041,87 \$ (incluant les taxes);

D'AUTORISER une dépense de 22 041,87 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture des vingt-six (26) supports à vélos;

D'OCTROYER un contrat pour l'installation de vingt-six (26) supports à vélos à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant de 16 039,01 \$ (incluant les taxes);

D'AUTORISER une dépense de 16 039,01 \$ (incluant les taxes) pour l'installation des vingt-six (26) supports à vélos;

D'IMPUTER ces dépenses à même la réserve des fonds d'unités de stationnements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1195069011

CA19 16 0154

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 45 000 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR SOUTENIR SON PLAN D'ACTION ET SA PROGRAMMATION - APPROUVER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CETTE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des jeunes d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$, à la Maison des jeunes d'Outremont pour soutenir son plan d'action et sa programmation;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1192504016

CA19 16 0155

OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 3 800 \$ À L'ORGANISME REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS DANS LE CADRE DU PROJET DE LA PATROUILLE VERTE 2019 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ACCORDER une contribution financière de 3 800 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2019;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1195078008

CA19 16 0156

ADDENDA - AVIS DE MODIFICATION AU BAIL SIGNÉ ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE FRISSON DE COLLINE VISANT À DEVANCER LA DATE D'OCCUPATION DES LIEUX DU 15 AVRIL AU 5 AVRIL 2019 - RENONCIATION AU LOYER DE LA PÉRIODE VISÉE À TITRE DE SUBVENTION

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'INFORMER le Conseil d'arrondissement qu'un avis écrit visant à modifier le bail signé entre l'arrondissement d'Outremont et le CPE Frisson de Colline afin de devancer la date d'occupation des lieux du 15 avril au 5 avril 2019 sera transmis par la Direction au Locataire, en respect de l'art. 3.1 du bail;

DE RATIFIER le texte de l'avis à être transmis;

DE RENONCER au paiement du loyer pour les 10 jours de location supplémentaires visés, soient du 5 au 15 avril 2019, à titre de subvention au CPE Frisson de Colline;

DE PRENDRE ACTE que l'avis signé et transmis sera déposé au conseil pour information à la séance du mois de juin prochain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1191904002

CA19 16 0157

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE MARS 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période du mois de mars 2019.

30.01 1195901009

CA19 16 0158

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE MARS 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du mois de mars 2019.

30.02 1195901008

CA19 16 0159

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTE DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de carte de crédit pour le mois de février 2019.

30.03 1195901007

CA19 16 0160

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2019

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2019.

30.04 1193489008

CA19 16 0161

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 6 000 \$ (TAXES INCLUSES) POUR UN DÉPASSEMENT DE COÛTS AU CONTRAT OCTROYÉ À LA FIRME MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE. - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense maximale de 6 000 \$ (incluant les taxes) pour un dépassement de coûts dans le contrat octroyé à Michel Guimont Entrepreneur électricien Ltée;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1195078009

CA19 16 0162

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 17 AVRIL 2019 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS

DÉPÔT du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 17 avril 2019 visant le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) – Modifications visant à prévoir de nouvelles normes encadrant l'occupation des toitures pour les bâtiments de cinq (5) étages ou plus.

40.01.1 1197596002

CA19 16 0163

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 avril 2019 sur le premier projet de règlement conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'une modification a été apportée au projet tel que le permet l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel et à son addenda;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉPOSER avec changement le projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage (1177)*;

D'ADOPTER avec changement le second projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage (1177)* ».

L'objet de ce règlement est de prévoir de nouvelles normes encadrant l'occupation des toitures pour les bâtiments de cinq (5) étages ou plus.

Le sujet du changement apporté au projet découle de l'objet du premier projet de règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01.2 1197596002

CA19 16 0164

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 17 AVRIL 2019 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS

DÉPÔT du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 17 avril 2019 visant le projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* » - Modification visant à prévoir de nouvelles normes encadrant l'occupation des toitures pour les bâtiments de cinq (5) étages ou plus.

40.02.1 1197596003

CA19 16 0165

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné à sa séance du 6 février 2019;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 mars 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 avril 2019 sur le projet de règlement conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel et à son addenda;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* ».

L'objet de ce règlement vise à prévoir de nouvelles normes encadrant l'occupation des toitures pour les bâtiments de cinq (5) étages ou plus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02.2 1197596003

CA19 16 0166

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 17 AVRIL 2019 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - SECTEURS INDUSTRIELS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL SITUÉS AUX ABORDS DES VOIES FERRÉES

DÉPÔT du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 17 avril 2019 visant le projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* » - Modification visant à ajouter à des objectifs et critères relatifs aux secteurs industriels d'intérêt patrimonial situés aux abords des voies ferrées.

40.03.1 1184375036

CA19 16 0167

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - SECTEURS INDUSTRIELS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL SITUÉS AUX ABORDS DES VOIES FERRÉES

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné à sa séance du 6 février 2019;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 mars 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 17 avril 2019 sur le premier projet de règlement conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel et à son addenda;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* ».

L'objet de ce règlement vise à ajouter des objectifs et critères de PIIA relatifs aux secteurs industriels d'intérêt patrimonial situés aux abords des voies ferrées dans l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03.2 1184375036

CA19 16 0168

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (AO-109) - SECTEURS INDUSTRIELS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL SITUÉS AUX ABORDS DES VOIES FERRÉES

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné à sa séance du 6 février 2019;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 mars 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109)* ».

L'objet de ce règlement vise à mieux outiller le comité de démolition lors de l'analyse d'une demande visant un immeuble situé dans un secteur industriel d'intérêt patrimonial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1197596001

CA19 16 0169

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE D'ARRÊT INTERDIT SUR UNE DISTANCE DE 5 MÈTRES SUR L'AVENUE LAURIER À L'OUEST DE LA SORTIE DU GARAGE SOUTERRAIN DE LA TOUR D'HABITATION LE TOURNESOL SISE AU 205, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1^{er} avril 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est d'implanter une zone d'arrêt interdit sur une distance de 5 mètres sur l'avenue Laurier à l'ouest de la sortie du garage souterrain de la tour d'habitation Le Tournesol sise au 205, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195069006

CA19 16 0170

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION DE DEUX ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES DE POLICE SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1^{er} avril 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est d'implanter deux espaces de stationnement réservé aux véhicules de police sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1195069005

CA19 16 0171

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - FERMETURE À L'AIDE DE MOBILIER URBAIN DE L'AVENUE ROBERT À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, LE TOUT SOUS FORME D'UN PROJET PILOTE D'UNE DURÉE DE DOUZE MOIS

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1^{er} avril 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est de fermer l'avenue Robert, à l'aide de mobilier urbain, à l'intersection du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, le tout sous forme d'un projet pilote d'une durée de douze mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1195069007

CA19 16 0172

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES AUX INTERSECTIONS DE L'AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX ET DES AVENUES CHAMPAGNEUR, DUROCHER, MCEACHRAN, OUTREMONT ET WISEMAN AINSI QU'À L'INTERSECTION DE L'AVENUE MCEACHRAN ET DU CHEMIN BATES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1^{er} avril 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est d'implanter des arrêts obligatoires aux intersections de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et des avenues Champagneur, Durocher, McEachran, Outremont et Wiseman ainsi qu'à l'intersection de l'avenue McEachran et du chemin Bates.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1195069008

CA19 16 0173

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063) - AUTORISER PAR ORDONNANCE LES PROJETS D'ART MURAL DANS L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1^{er} avril 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)*.

L'objet de ce règlement vise à permettre une dérogation au paragraphe oo) de l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* sur ordonnance du conseil afin de permettre les projets d'art mural sur les propriétés municipales de l'arrondissement et les propriétés privées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1196695006

CA19 16 0174

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (AO-419) - AJUSTEMENTS DIVERS À LA TARIFICATION DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 1^{er} avril 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER, avec changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419)*.

L'objet de ce règlement vise à apporter diverses modifications à la tarification de l'arrondissement à la demande de certaines directions, notamment en ce qui concerne les frais exigibles pour les demandes d'exemption de fournir des unités de stationnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1196695005

CA19 16 0175

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, AU 185, AVENUE BLOOMFIELD, SITUÉ SUR LE LOT 1 351 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC (AO-441)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 185, avenue Bloomfield, situé sur le lot 1 351 204 du cadastre du Québec (AO-441)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à ajouter le sous-sol du bâtiment à l'occupation autorisée au local situé au 185, avenue Bloomfield (lot 1 351 204 du cadastre du Québec) à des fins de garderie ou de Centre de la petite enfance.

40.11 1197776001

CA19 16 0176

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR L'AVENUE BERNARD À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise l'implantation d'arrêts obligatoires à l'intersection des avenues Bernard et de l'Épée afin de sécuriser la traversée des piétons à cet endroit.

40.12 1195069010

CA19 16 0177

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE EN DIRECTION EST SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH À L'INTERSECTION DE LA RUE HUTCHISON

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à implanter un panneau d'arrêt à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Hutchison, du côté de l'arrondissement d'Outremont, afin de participer à la sécurisation de cette intersection en collaboration avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

40.13 1195069012

CA19 16 0178

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER, DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « KERMESSE SOLEIL » QUI AURA LIEU LE SAMEDI 1ER JUIN 2019, DE 8 H À 17 H 30, LA FERMETURE À LA CIRCULATION SUR LES VOIES PUBLIQUES SUIVANTES : L'AVENUE STUART, ENTRE LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET L'AVENUE BERNARD DE MÊME QUE L'AVENUE SAINT-VIATEUR, ENTRE LES AVENUES STUART ET WISEMAN

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi, 1^{er} juin 2019, de 8 h à 17 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes :

- l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1192504013

CA19 16 0179

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER, DANS LE CADRE DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « COURSE MOI MES SOULIERS PARENTS-ENFANTS » ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE GUY-DRUMMOND, QUI AURA LIEU LE LUNDI 3 JUIN 2019, DE 7 H À 13 H, LA FERMETURE À LA CIRCULATION DE DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la tenue de l'événement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy-Drummond, qui aura lieu le lundi 3 juin 2019, de 7 h à 13 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes :

- l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran;
- le boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1192504014

CA19 16 0180

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DE L'ÎLE DU PARC SAINT-VIATEUR POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) FRISSON DE COLLINE QUI SE TIENDRA LE VENDREDI 7 JUIN 2019 DE 15 H À 21 H 30 - AUTORISER UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 6 D) ET G) DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS ET LES ENDROITS PUBLICS (1107) POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation de l'île du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 7 juin 2019 de 15 h à 21 h 30;

D'AUTORISER une dérogation à l'article 6, alinéas d) et g) du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1192504015

CA19 16 0181

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LE CPE LE COIN DES ENFANTS DU PARC À EFFECTUER DES TRAVAUX D'EXCAVATION INTÉRIEURS PERMETTANT DES RÉPARATIONS DE PLOMBERIE AU BÂTIMENT SITUÉ AU 75, AVENUE MANSEAU DE 7 H À 17 H DU 17 AU 20 MAI 2019 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 ALINÉA B) DU RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21)

ATTENDU le sommaire décisionnel 1196359004 qui spécifie les contraintes du chantier;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser le CPE Le coin des enfants du Parc à effectuer des travaux d'excavation intérieurs permettant des réparations de plomberie au bâtiment situé au 75, avenue Manseau, de 7 h 30 à 17 h 30 du 17 au 20 mai 2019, le tout conformément aux articles 4 alinéa b) et 4.1 du *Règlement sur le bruit* (AO-21).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1196359004

CA19 16 0182

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 765, BOULEVARD DOLLARD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE SÉCURITÉ, D'UNE CLÔTURE ET D'UNE PERGOLA DANS LA MARGE DE REcul - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU VESTIBULE D'ENTRÉE DU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE MARGE DE REcul DE 4.82 MÈTRES PLUTÔT QUE 6,0 MÈTRES - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 27 mars 2019, les demandes de dérogations mineures aux articles 7.4 et 7.14 du Règlement 1177;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à ces demandes de dérogations mineures afin de statuer sur lesdites demandes;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 27 mars 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375020;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.4 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'implantation d'un poste de sécurité, d'une clôture et d'une pergola dans la marge de recul;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.14 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'agrandissement du vestibule d'entrée du bâtiment principal avec une marge de recul de 4.82 mètres plutôt que 6,0 mètres;

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 765, boulevard Dollard;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La toiture du vestibule et des pergolas devront être de couleur blanche ou d'un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 66, et ce, attesté par les spécifications du fabriquant ou par l'avis d'un professionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1194375020

CA19 16 0183

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 590, AVENUE CHAMPAGNEUR; 42, AVENUE COURCELETTE; 1045, AVENUE LAURIER; 922, AVENUE PRATT; 275, AVENUE BLOOMFIELD; 446-448, AVENUE D'OUTREMONT; 5785, AVENUE DUROCHER; 6184, AVENUE DUROCHER; 820, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 1000, AVENUE ROCKLAND; 1209, AVENUE SAINT-VIATEUR; 1281A, AVENUE VAN HORNE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance spéciale du 27 mars 2019 et à la séance du 3 avril 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375018;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

590, avenue Champagneur;

42, avenue Courcelette;

1045, avenue Laurier;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- L'éclairage du bâtiment devra être retiré du projet.

922, avenue Pratt;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La porte d'entrée principale devra soit être restaurée, soit être remplacée par une porte en bois teint naturel et correspondant au modèle d'origine en y intégrant les carreaux;
- Les portes secondaires devraient être restaurées, ou remplacées par des portes comprenant la même hauteur de vitrage que l'existant;
- Les détails de conception reprenant le concept d'origine de la marquise devront être déposés à la DAUP pour approbation avant l'émission du permis;
- L'imposte des portes devra être en aluminium et non en PVC.

275, avenue Bloomfield;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- En façade principale, les fenêtres en bois existantes devront être restaurées, sinon, des fenêtres en bois reprenant le même modèle et subdivisions que l'existant devront être proposées;
- Un échantillon de la couleur des fenêtres devra être soumis à la DAUP pour approbation avant l'émission du permis.

446-448, avenue Outremont;

5785, avenue Durocher;

6184, avenue Durocher;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La largeur de la terrasse devra correspondre à la largeur du mur sur lequel elle est construite;
- La porte proposée devra avoir une fenestration reprenant les mêmes dimensions que les autres portes secondaires du bâtiment.

820, avenue Antonine-Maillet;

1000, avenue Rockland;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Afin de minimiser l'impact visuel, l'acier proposé devra être dans une teinte se rapprochant de la couleur de la brique. Un échantillon devra être soumis à la DAUP pour approbation;
- Un aménagement paysager composé d'arbustes devra être proposé sur le côté et à l'avant de l'appareil.

1209, avenue Saint-Viateur ;

1281A, avenue Van Horne ;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les heures d'ouvertures devront être situées dans le vitrage de la porte d'entrée principale et l'affichage réduit en conséquence;
- Plutôt que dans la vitrine principale, le numéro de téléphone pourra seulement être ajouté sur la porte d'entrée et de façon discrète.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1194375018

CA19 16 0184

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 625, AVENUE WISEMAN - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 27 mars 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375017;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 625, avenue Wiseman, selon les plans présentés et déposés :

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Afin d'assurer la sécurité des personnes, un garde-corps devra être ajouté devant les lanterneaux;

Et la suggestion suivante des membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- Des persiennes ou un système de stores intégrés devraient être ajoutés à la fenestration des lanterneaux afin de réduire la luminosité la nuit et ainsi éviter les nuisances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1194375017

CA19 16 0185

DEMANDE D'AUTORISATION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (AO-400), D'UN PROJET DE RÉOLUTION RELATIF À L'IMPLANTATION TEMPORAIRE DE CLASSES MODULAIRES AU 475, AVENUE BLOOMFIELD

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 27 mars 2019, le projet de résolution présenté en vertu du Règlement AO-400 sur les PPCMOI;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375008;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER, tel que soumis, le projet de résolution approuvant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (AO-400), le projet particulier de modification d'un bâtiment situé au 475, avenue Bloomfield comprenant l'installation temporaire d'un bâtiment abritant six classes modulaires (PP-2019-02).

DE MANDATER la secrétaire d'arrondissement pour tenir une assemblée publique de consultation.

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 1 350 948 et 1 350 950 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la modification d'un bâtiment afin d'y rattacher un bâtiment temporaire abritant six classes modulaires et l'occupation de ce dernier aux fins d'un usage institutionnel sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 8.9, 9.1.2, 9.2, 9.5 et 10.3 du Règlement de zonage numéro 1177, ainsi qu'à la hauteur en niveaux prévue à la grille des usages et des normes de la zone PB-9 et incluse à l'annexe C de ce règlement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS

4. Le bâtiment temporaire doit comprendre qu'un seul niveau.

5. L'implantation du bâtiment temporaire doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe A à la présente résolution.

6. Les arbres présents sur le terrain doivent être maintenus en bon état pendant les travaux d'installation du bâtiment temporaire.

À cet effet, un rapport rédigé par un spécialiste en arboriculture ou dans un domaine connexe doit être déposé avant la délivrance du permis de construction et doit présenter les moyens permettant d'assurer le maintien du bon état des arbres.

7. 50 unités de stationnement pour vélo doivent être aménagées sur le terrain.

8. Le bâtiment temporaire doit être démantelé et le terrain remis à son état actuel au plus tard trois ans après la délivrance du permis de construction visé par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1194375008

CA19 16 0186

ENTÉRINER, POUR UNE DURÉE MAXIMALE DE TROIS (3) MOIS À COMPTER DU 11 MAI 2019, LA NOMINATION D'UN RÉGISSEUR (213930) À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10.2 DE LA POLITIQUE DE DOTATION ET DE GESTION DE MAIN-D'OEUVRE - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la nomination temporaire de monsieur Alexis Bissonnette à titre de régisseur – loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER la dépense conformément à l'intervention financière de l'arrondissement inscrite au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1193711013

CA19 16 0187

AUTORISER LA CRÉATION AINSI QUE LE COMPLEMENT PERMANENT D'UN POSTE D'AGENT DE BUREAU À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS- DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER, suivant les modalités inscrites au sommaire décisionnel, la création ainsi que le comblement permanent d'un poste d'agent de bureau à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la direction et ce, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1193711012

CA19 16 0188

AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE EN HORTICULTURE ET ARBORICULTURE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS - DÉPENSE PROVENANT DU PLAN DE GESTION DE LA FORÊT URBAINE DE LA VILLE CENTRE

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER, pour l'année 2019 et à compter du 6 mai 2019, la création ainsi que le comblement temporaire d'un poste d'agent technique en horticulture et arboriculture (emploi 755310) à la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER la dépense conformément à l'intervention financière inscrite au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1193711010

CA19 16 0189

ADDENDA - MODIFIER LA RÉOLUTION AUTORISANT LA CRÉATION ET LE COMBLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE EN HORTICULTURE ET ARBORICULTURE À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS - MODIFICATION DU STATUT EN PROJET-PILOTE ET MODIFICATION DE LA SOURCE DE FINANCEMENT DE CE POSTE AU FOND DE RÉSERVE DES PARCS PLUTÔT QU'AU SURPLUS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE MODIFIER la résolution CA19 16 0144 adoptée le 5 avril 2019, laquelle autorise la création ainsi que le comblement temporaire d'un poste d'agent technique en horticulture et arboriculture à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, afin d'établir le statut de ce poste en projet-pilote pour une durée de trente-six (36) mois;

DE MODIFIER la source de financement de cette dépense au fonds de réserve des parcs plutôt qu'au surplus, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel addenda.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.04 1193711011

CA19 16 0190

ENTÉRINER LES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 2019 ET ADOPTER LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ENTÉRINER les modifications à la structure organisationnelle 2019;

D'ADOPTER le nouvel organigramme de l'arrondissement

AMENDEMENT

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

DE MODIFIER la structure organisationnelle proposée ainsi que l'organigramme à adopter afin de :

- réunir les Travaux publics et l'Aménagement urbain et le patrimoine sous une Direction générale adjointe et;
- réunir la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social avec les Services administratifs sous une seconde Direction générale adjointe.

CETTE AMENDEMENT TOMBE, N'AYANT PAS REÇU D'APPUI.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Votent en faveur: le maire Tomlinson et les conseillère Patreau, Magini et Pollak

Votent contre: Le conseiller Corbeil

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

50.05 1193711014

CA19 16 0191

PRENDRE ACTE DE LA FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ BON VOISINAGE, D'UN MEMBRE DU COMITÉ CULTURE ET COMMERCES ET D'UN MEMBRE DU COMITÉ PARCS ET ENVIRONNEMENT - PROCÉDER AUX NOMINATIONS DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CULTURE ET COMMERCES ET AU COMITÉ PARC ET ENVIRONNEMENT - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CA18 16 0026 AFIN DE MODIFIER LE NOM DU COMITÉ PARCS ET ENVIRONNEMENT POUR LE COMITÉ PARCS, SPORTS ET ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

DE PRENDRE ACTE de la fin de mandat des membres suivants :

- Madame Marie-Claude Bonin au Comité de Bon voisinage;
- Madame Matty Schwartz au Comité Culture et Commerces;
- Madame Shirley Fagnen au Comité Parcs et Environnement;

DE NOMMER Monsieur Sylvain Auclair comme membre du Comité Culture et Commerces;

DE NOMMER Monsieur Huw Michael Lobb comme membre du Comité Parcs et Environnement;

DE MODIFIER le nom du Comité Parcs et Environnement tel qu'adopté à la résolution CA18 16 0026 pour le Comité Parcs, Sports et Environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1196695007

CA19 16 0192

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DE JANVIER À MARS 2019 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont de janvier à mars 2019, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats* (1176).

61.01 1194375019

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 56.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2019.